



COLLECTIF ROBIN DES TOITS CARMAUSIN aux habitant(e)s de St-Benoît-de-Carmaux

Saint-Benoît-de-Carmaux le 8 mars 2016,

Madame, monsieur,

Les habitant(e)s de Saint-Benoît-de-Carmaux ont été destinataires d'une lettre du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Roucarié) cosignée par M. San Andres, maire de la commune. Les termes du courrier de la SIAEP présentent omissions et raccourcis ne permettant pas de comprendre la situation dans son ensemble. L'association Robin des Toits, via son collectif carmausin, a souhaité y apporter un droit de réponse.

Rappel : depuis quelques dizaines d'années, les compteurs actuels, d'une durée de vie de 60 ans, sont relevés deux fois par an par un(e) employé(e) du syndicat. Ces compteurs en bon état de marche, sont actuellement remplacés. On a beau nous parler de filières de recyclage, cela ne devrait concerner que les appareils en fin de vie. A l'heure où une partie importante de la population subit des difficultés d'ordre économique, les dépenses publiques devraient servir l'intérêt du public, non favoriser des intérêts industriels.

En ce qui concerne les nouveaux compteurs d'eau, équipés de modules radio-relève, que le SIAEP a commencé discrètement à installer, ils seront obsolètes entre 10 et 15 ans. C'est le géant américain Itron qui les fournit, tout comme il a été choisi pour livrer la majorité des compteurs électriques Linky. Ceux-là mêmes contre lesquels se lèvent actuellement une vague citoyenne de refus et aussi, une suspension d'installation décidée le 29 février par le maire de Carmaux.

La lettre reçue précise que l'opération de relève prendra 3 secondes, ni plus ni moins que le relevé actuel (tout en supprimant au passage les emplois de relève). Et que le module radio n'émettra que lors du contrôle, le reste du temps, il sera en "veille", c'est-à-dire non opérationnel. Si le module est en veille, il ne pourra rien détecter. Comment, dans ces conditions, pourra-t-il détecter une fuite d'eau en temps réel ? Nous prendrait-on pour des ignares ? A quoi peut bien servir un compteur communicant s'il ne communique pas ? Pour remplir sa fonction de relève des consommations et pour communiquer ses données à son centre gestionnaire, il faudra bien qu'il soit connecté, donc émetteur de radio-fréquences. De plus pour être efficaces, ils seront reliés, dans une 2e phase, à des concentrateurs à proximité immédiate des habitations et de nouvelles antennes relais. La pollution environnementale va s'ajouter à l'intérieur et à l'extérieur de nos logements. Cerise sur le gâteau, les conséquences liées à ces radio-fréquences ne sont pas couvertes par les assureurs, au même titre que l'amiante, le nucléaire, les pesticides...

Le déploiement de tous les compteurs connectés (eau, gaz, électricité) est la stratégie développée par les multinationales pour contrôler habilement les consommateurs et leurs consommations en vue de projets ultérieurs. Elle méprise la santé publique et les souffrances des maladies que ces technologies vont déclencher ou aggraver, au moment même où l'on nous parle de la baisse de l'espérance de vie ! En effet les compteurs "intelligents", ne le sont pas assez pour éviter d'émettre des rayonnements classés "potentiellement cancérigènes" par l'OMS depuis 2011.

Pour mémoire, dans sa délibération du 2 avril 2012, le Conseil Municipal de Saint-Benoît s'est engagé sur « le droit à toute personne à la santé et à la protection contre les effets nocifs des ondes électromagnétiques, et que le niveau d'exposition du public ne devrait pas être supérieur à 0,6v/m. ». Aujourd'hui l'occasion est donnée de mettre concrètement en pratique ces délibérations. Le Collectif Robin des Toits Carmausin demande que cesse l'implantation de tous nouveaux compteurs communicants au nom du **principe de précaution**.

Dans quel monde voulons-nous vivre ? Pensons à nos enfants, ce sont les plus fragiles face à ces technologies sans fil et aux radio-fréquences...

Collectif Robin des Toits Carmausin

Contact : 05.63.43.59.18 collectif.robindestoits.carmausin@laposte.net